



# BREAK BREAK...

## TÉLÉTRAVAIL À LA DO

Le 14 septembre 2022

### LA LIMITE DES 12 JOURS/AN SAUTE ENFIN

Après quasiment 2 ans à porter la revendication du déplaçonnement des 12 jours annuels de télétravail pour les ICNA hors salle avec MU, la DO concède enfin une ouverture.

Sous la forme d'une expérimentation d'un an, avec bilan à la clé pour pérenniser le dispositif, les ICNA concernés (assistants de sub avec MU et détachés) pourront désormais prétendre, en fonction des tâches à accomplir, à une quotité maximale de télétravail relevée.

La condition sera de ne pas effectuer moins de 2 jours de présence pour les tâches de bureau, hors formation et déplacement, par semaine.

Une belle avancée, même si on regrette que la DO reste toujours en retrait par rapport au reste de la DGAC, où la condition minimale est 2 jours minimum sur site par semaine, sans condition sur les tâches effectuées.



Pour les ICNA donc, les jours de recyclage sous le casque ne seront pas comptés dans les 2 jours minimum sur site.

Autre bémol, le fait d'avancer sur ce sujet toujours à trop petits pas, en passant par l'étape **expérimentale d'un an**, alors que cela aurait dû être la règle dès le départ.

Le groupe de suivi DO « baromètre social » s'est réuni ce 14 septembre.

Pour rappel, ce GS doit dresser un plan d'action pour répondre aux résultats particulièrement désastreux pour la DO au baromètre social DGAC, enquête menée auprès des agents en juin et juillet 2021.

La DO a choisi 4 axes d'amélioration : le télétravail, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, la prévention des risques psychosociaux, et la qualité de vie au travail.

Les scores de la DO au baromètre social DGAC ne lui laissent pas d'autre choix que de mettre en place un programme ambitieux d'améliorations. Si l'UNSA-ICNA a salué le travail amorcé dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, la copie de la DO reste encore incomplète sur la prévention des risques psychosociaux et l'amélioration de la qualité de vie au travail.



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

[www.icna.fr](http://www.icna.fr)